

**REPUBLIQUE FRANCAISE****dossier n° DP 021 210 17 B0015**

Commune de Créancecy

date de dépôt : **28 septembre 2017**  
demandeur : **FRANCE PAC ENVIRONNEMENT,**  
**représenté par Guez Mickaël**  
pour : **pose de panneaux solaires**  
adresse terrain : **Lotissement l'OpinpinZE, à**  
**Créancecy (21320)**

**ARRÊTÉ**

A2017-054

**de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 28 septembre 2017 par FRANCE PAC ENVIRONNEMENT, représenté par Guez Mickaël demeurant 14 RTE de l'atlas, PARIS (75019);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose de panneaux solaires ;
- sur un terrain situé Lotissement l'Opinpin ZE, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 25 octobre 2017 ;

Vu l'avis réputé favorable de monsieur le maire de Créancecy.

**ARRÊTE****Article Unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 27/10/2017

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*